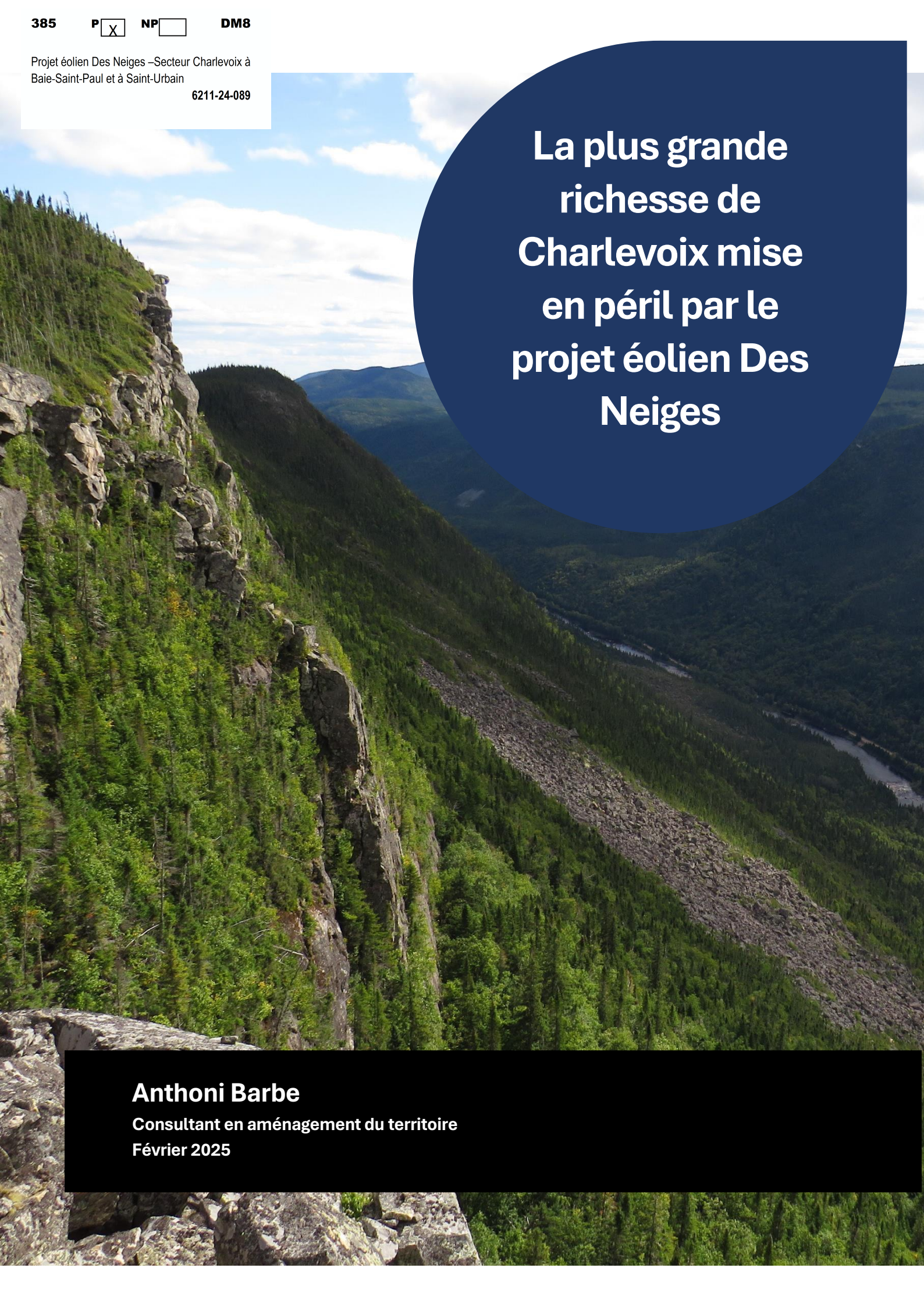




La plus grande richesse de Charlevoix mise en péril par le projet éolien Des Neiges

Anthoni Barbe

Consultant en aménagement du territoire

Février 2025

La plus grande richesse de Charlevoix mise en péril par le projet éolien Des neiges – secteur Charlevoix

Table des matières

1. Introduction	2
2. Le paysage : principale ressource économique de la région de Charlevoix	2
2.1. Des simulations de l'impact visuel où l'on ne voit aucune éolienne... ..	4
2.2. Un gros risque économique pour des retombées très minimales	5
3. Faire de l'énergie au dépend du caribou dans une région de la Biosphère : un non-sens.....	6
3.1. Une logique basée sur des données incomplètes et des mensonges.....	6
3.2. Traiter une région de la biosphère comme n'importe quelle autre région du Québec ?	8
4. Les gorges de la rivière Ste-Anne : un patrimoine glaciaire exceptionnel de calibre international	8
4.1. Le dernier glacier rocheux	11
5. Pistes de solutions : une planification intégrée et un aménagement cohérent	12
5.1. Un projet alternatif de parc naturel	13
6. Conclusion	14
7. Bibliographie.....	16

Ce document a été préparé pour les audiences publiques en environnement sur le projet éolien Des Neiges, secteur Charlevoix.

Auteur : Anthoni Barbe

À propos de l'auteur : Anthoni Barbe œuvre à titre de consultant en aménagement du territoire depuis plusieurs années et participe activement à plusieurs projets visant la protection et la valorisation du patrimoine montagneux partout au Québec. Il est détenteur d'une maîtrise en géographie avec une spécialisation en géomorphologie et aménagement des régions de montagnes.

11 février 2025

1. Introduction

Les paysages du Québec constituent une richesse nationale à bien des égards. Ils sont essentiels à la population, qui y habite ou y séjourne. Certains de nos paysages ont même la chance d'être reconnus à l'international pour leur beauté majestueuse et qui abritent des animaux qui sont tout aussi majestueux. Charlevoix est l'une de ces régions d'exception. Les hauts sommets côtoient le fleuve, un paysage météoritique sculpté par les glaciers. Les paysages de Charlevoix constituent sa plus grande richesse. Le projet éolien Des Neiges, secteur Charlevoix, viendra dégrader durablement ces paysages en y installant les plus grosses éoliennes du pays. Cela se fera directement au détriment des habitants et de l'industrie touristique qui n'est rien de moins que le deuxième secteur économique en importance dans la région. Cette industrie dépend directement de la qualité des paysages, particulièrement dans Charlevoix. Les éoliennes viendront aussi mettre une pression supplémentaire sur le caribou dont l'habitat est sans cesse dégradé davantage et ce directement dans une région de la biosphère réputée internationalement pour son équilibre avec le milieu naturel. Ce projet risque donc d'avoir des impacts négatifs significatifs qui affecteront durablement l'économie et les écosystèmes de Charlevoix.

2. Le paysage : principale ressource économique de la région de Charlevoix

Charlevoix est la région du Québec où la part du tourisme dans l'économie régionale est la plus importante. Pour une région comptant environ 30 000 personnes, c'est 2500 emplois qui sont liés directement au tourisme, dans 193 entreprises, selon les données fournies par le gouvernement du Québec dans le cadre du bureau d'audience public en environnement (BAPE). C'est pratiquement 10% du PIB régional qui provient du tourisme. En 2023, les dépenses touristiques étaient évaluées à environ 445 000 000\$, une somme considérable pour une petite région (Ministère du Tourisme, 2025). Pour mettre les choses en perspective : le projet éolien Des Neiges – secteur Charlevoix prévoit créer 15 emplois permanents dans Charlevoix, soit même pas un 1% des emplois générés par le tourisme dans la région.

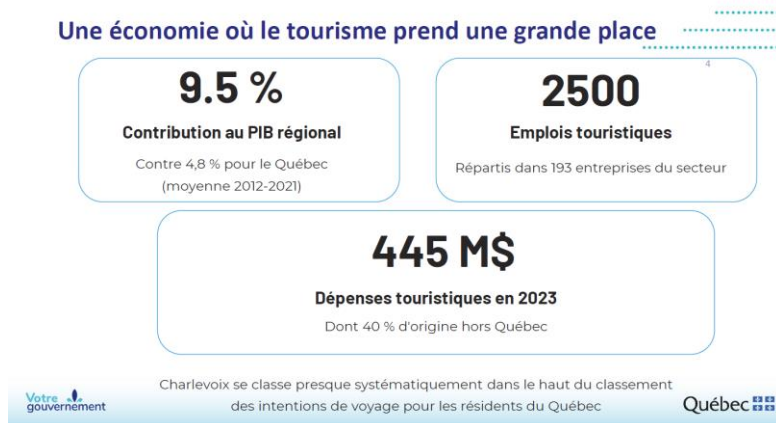


Figure 1 : tableau synthèse des chiffres du tourisme dans Charlevoix, tel que présenté par le gouvernement du Québec lors du BAPE.

On pourrait être tenté de penser que ces deux secteurs économiques peuvent cohabiter mais cela ne peut se faire sans affecter « le levier primaire » moteur du tourisme dans la région : le paysage. C'est **72% des visiteurs de la région de Charlevoix qui disent venir pour le paysage** et 45% viennent pour les activités de plein air selon l'étude commandée par Tourisme Charlevoix à la firme Callosum en 2022. Cette étude permet de constater d'autres chiffres importants : la randonnée pédestre est l'activité la plus pratiquée avec 51% des visiteurs qui s'y adonne. Les deux autres activités les plus populaires sont la conduite sur les routes panoramiques de la région (50% des visiteurs s'y adonnent) et l'observation de la faune qui est pratiquée par 44% des visiteurs. Ces activités sont de loin beaucoup plus populaire que d'autres types d'activités du type musées (22% des visiteurs s'y adonnent), événements culturels (9%) ou encore l'agrotourisme (6%) (Callosum (2022). Finalement, cette étude confirme que la randonnée pédestre est l'activité préférée des 18-54 ans et des gens gagnant plus 60 000\$ par année. L'activité la plus populaire auprès des visiteurs provenant de l'étranger sont les routes panoramiques, avec 64% des répondants indiquant avoir pratiqué cette activité (Callosum, 2022).

Activité	%
Randonnée pédestre	51
Routes panoramiques	50
Observation de la faune	44
Baignade et plage	38
Musées	22
Canot/kayak/planche à pagaie	20
Cueillette	12
Pêche	11
Spectacles, festivals, éven. culturels	9
Agrotourisme	6

Tableau 1 : activités pratiquées par les visiteurs lors de leur séjour dans la région de Charlevoix (Callosum, 2022).

La soixantaine d'éoliennes de plus de 200 mètres de haut aura vraisemblablement un impact sur l'ensemble de ces secteurs d'activités, pourtant les plus attractifs de la région. Les principales montagnes où l'on pratique de la randonnée dans la MRC de Charlevoix, soit le mont du Lac des Cygnes, la Chouenne, le mont du Dôme, le Massif de Charlevoix, auront toutes une vue panoramique sur les éoliennes. Les éoliennes seront aussi visibles depuis les deux principales

Toutes les activités les plus attractives de la MRC de Charlevoix auront désormais une vue panoramique sur des éoliennes hautes comme les plus hauts gratte-ciels de Montréal, de quoi affecter durablement leur attractivité.

routes touristiques de Charlevoix à savoir la *route du fleuve* et surtout depuis la *route des montagnes*. La route 138 ne sera pas épargnée puisqu'elle permettra aussi d'avoir une vue panoramique sur les éoliennes dans le secteur de St-Hilarion. Le fameux belvédère de Cap-aux-Rets, sur la route du fleuve au-dessus de Baie-St-Paul, donnera désormais vu sur une dizaine d'éoliennes. Bref, toutes les activités les plus attractives de la MRC de Charlevoix auront désormais une vue panoramique sur des éoliennes hautes comme les plus hauts gratte-ciels de Montréal, de quoi affecter durablement leur attractivité.

2.1. Des simulations de l'impact visuel où l'on ne voit aucune éolienne...

Le secteur touristique de Charlevoix a exprimé des craintes quant au projet (Ministère du Tourisme, 2025). Le promoteur a évidemment fait de son mieux pour rassurer ce milieu. Des simulations de l'impact visuel ont été générées par le promoteur. Cependant, la résolution de ces simulations étaient si faibles que les éoliennes étaient littéralement invisibles dans les documents rendus disponibles en ligne. À défaut de donner l'heure juste aux citoyens et au mépris de l'honnêteté intellectuelle de la démarche, cela aura permis de rassurer certains acteurs corporatifs. Il aura fallu attendre les audiences du BAPE dans les dernières semaines pour avoir des simulations visuelles qui permettent de voir un peu mieux l'ampleur de l'impact du projet (figure 3). Les avis des acteurs régionaux du tourisme ont été récoltés à partir des simulations incomplètes et même cela aura suffi à exprimer des craintes (Ministère du Tourisme, 2025), imaginez l'ampleur des craintes si les acteurs du milieu touristiques avaient eu l'heure juste dès le départ. Jusqu'au BAPE, la population n'avait aussi eu accès qu'à ces simulations visuelles incomplètes, certainement de quoi minimiser la grogne contre le projet sans pour autant donner l'heure juste. Il ne faut pas être un expert en optique pour savoir qu'une soixantaine de tours de 200 m, perchée à près de 1000 mètres d'altitude sur les montagnes, cela sera parfaitement visible à des dizaines de kilomètres à la ronde.

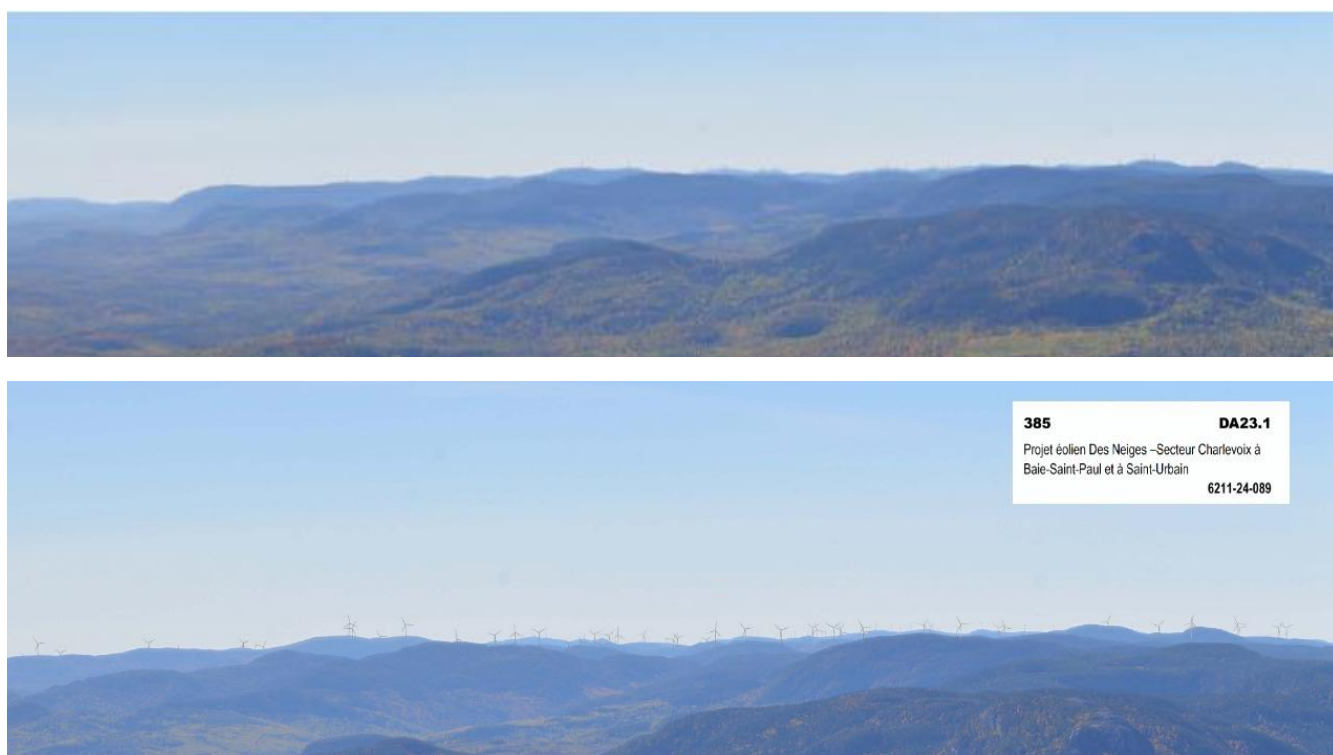


Figure 3 : simulations des impacts visuels depuis le mont du lac des Cygnes. En haut on voit les premières simulations produites qui ne permettent pas de voir les éoliennes (Parc éolien de la seigneurie de Beupré, 2022). En bas, on voit les simulations révisées à la suite du BAPE qui permettent de constater que les éoliennes vont couvrir l'ensemble des montagnes visibles au sud du mont du lac des Cygnes (SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2 S.E.N.C., 2025).

2.2. Un gros risque économique pour des retombées très minimes

Le secteur du tourisme est un secteur économique essentiel de la région de Charlevoix. Son principal levier c'est la beauté des paysages et les activités qu'on y pratique tel que la randonnée ou l'observation de la faune. Une question essentielle demeure sans réponse : est-ce que les paysages de Charlevoix seront aussi attractifs une fois qu'ils auront été industrialisés? Sur un plan plus personnel, est-ce que vous qui lisez ceci avez souvenir d'avoir été en vacances dans une région recouverte d'éoliennes? Pour la région de Charlevoix, le projet éolien Des Neiges vient avec un risque immense, celui d'impacter durablement la principale ressource économique régionale, un patrimoine naturel collectif de grande valeur. C'est un pari extrêmement risqué.

Les retombées estimées du projet avoisinent une moyenne 2,5 millions de dollars par année pour 30 ans à partager entre Baie-St-Paul, St-Urbain, les Hurons-Wendats et les Innus (Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré, 2025). Pour mettre les choses en perspectives, la ville de Baie-St-Paul a fait un surplus budgétaire « de près de 2 millions » en 2023 (Baie-St-Paul, 2024). Autant dire que les retombées prévues par le projet éolien sont très faibles. Est-ce que ces maigres retombées justifient qu'on impacte durablement le secteur touristique qui lui génèrent des centaines de millions en retombées pour la région et des milliers d'emplois? (Ministère du Tourisme, 2025). **Il n'y a aucun exemple, à l'échelle mondiale, d'une nation qui installerait des éoliennes dans sa région la plus belles et la plus touristiques : pourquoi est-ce que le Québec ferait exception?** Pourquoi est-ce que les gens de Charlevoix serviraient de cobayes pour voir comment cohabite une industrie touristique basée sur les paysages et la nature avec une soixantaine d'éoliennes de plus de 200 mètres de haut?

Si les retombées économiques de ce projet sont si faibles pour les communautés, c'est parce qu'il sera fait principalement au profit d'acteurs privés. C'est Boralex, Énergir et Hydro-Québec dans une moindre part qui engrangeront les profits de cette exploitation des milieux naturels, pas les communautés locales. Cependant, rien n'est actuellement prévu au projet pour que les profits servent à limiter les impacts du projet sur le secteur touristique ou sur l'environnement. Le Séminaire de Québec a vanté le fait que, à ses yeux, les éoliennes peuvent être attractives pour le tourisme (Tanguay, 2024) sans toutefois présenter aucun projet ou plan qui va en ce sens. Il semble qu'en l'état actuel des choses, les gens de Charlevoix ont beaucoup à perdre et à peu près rien à gagner dans ce projet.

On pourrait être tenté de croire que la collectivité québécoise sera gagnante puisque les éoliennes produiront de l'énergie verte. Cependant, les 400MW attendus avec ce projet représentent à peine 1% de la production électrique totale du Québec. Ce n'est donc pas ce projet qui fera une différence majeure dans l'équation. « Charlevoix se classe presque systématique dans le haut du classement des intentions de voyage pour les résidents du Québec » dit le Ministère du Tourisme (2025) et donc on peut raisonnablement se dire que les gens du Québec n'ont pas du tout intérêt à dégrader leur région de vacances préférées pour à peine 1% de l'électricité produite au Québec.

On peut raisonnablement se dire que les gens du Québec n'ont pas du tout intérêt à dégrader leur région de vacances préférées pour à peine 1% de l'électricité produite au Québec

3. Faire de l'énergie au dépend du caribou dans une région de la Biosphère : un non-sens

Évidemment, le paysage de Charlevoix n'est pas uniquement le principal moteur du plus gros secteur économique de la région : c'est aussi et surtout un habitat écologique de haute valeur. Cette valeur écologique a d'ailleurs valu à Charlevoix une reconnaissance comme Réserve Mondiale de la Biosphère de l'UNESCO, appelée aujourd'hui Région de la Biosphère. Un des principaux objectifs de la Région de la Biosphère de Charlevoix est le suivant : « préserver la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles » (Région de la biosphère de Charlevoix, 2025). « Charlevoix se distingue par son relief montagneux [...] qui accueille une transition remarquable entre une zone littorale, des plaines, la forêt boréale et un écosystème subalpin, tous ces écosystèmes étant réunis sur une courte distance de 40 km » (Région de la biosphère de Charlevoix, 2025), cela résume bien quelle est la richesse écologique des paysages complexes de Charlevoix.

Toutefois, de l'aveu même des promoteurs du projet qui reconnaît qu'une partie de son habitat sera dégradé, le développement du secteur éolien dans Charlevoix se fera directement au dépend du caribou (Parc éolien de la seigneurie de Beaupré, 2025A). En effet, le projet viendra dégrader davantage son habitat alors même que c'est la dégradation de son habitat

Le projet éolien Des Neiges ne fera qu'aggraver la situation pour le caribou et augmentant le taux de perturbation de l'habitat

qui est la cause de son déclin (MDDELCC, 2025). Cet animal a pourtant fait l'objet de nombreux investissements publics pour rétablir la population dans Charlevoix au fil des décennies et les efforts se poursuivent encore aujourd'hui. Une représentante du ministère de l'environnement du Québec présente lors des audiences du BAPE a mentionné que l'objectif du ministère était de diminuer le taux de perturbation de l'habitat du caribou. Le projet éolien Des Neiges ne fera pourtant qu'aggraver la situation pour le caribou en augmentant le taux de perturbation de l'habitat.

3.1. Une logique basée sur des données incomplètes et des mensonges

Le caribou est un animal emblématique pour la région. Il a d'ailleurs longtemps fait la couverture des journaux annuels des parcs nationaux de la région. Les deux parcs nationaux de Charlevoix sont trop petits pour supporter à eux seuls la population de caribous qui déclinaient jusqu'en 2021. Une partie de l'habitat du caribou se trouve sur les terres du Séminaire de Québec, qui n'a pris aucune action pour sa protection. Au contraire, l'exploitation intensive des ressources la Seigneurie de Beaupré ne fait que dégrader davantage l'habitat du caribou encore à ce jour et le plus ironique c'est que cela est aujourd'hui avancé pour justifier de dégrader encore plus l'habitat du caribou avec ce projet (Parc éolien de la seigneurie de Beaupré, 2025A).

En effet, un des principaux arguments des promoteurs à l'effet que le projet n'aurait que peu d'impact sur le caribou, est que le projet s'installera dans un « habitat déjà hautement perturbé » (Parc éolien de la seigneurie de Beaupré, 2025A). Le ministère de l'environnement

du Québec ne semble pas être du même avis puisque **l'analyse de la qualité de l'habitat du caribou confirme que le secteur ciblé par le projet comprend une large portion de territoire d'habitat de haute qualité** (voir la figure 4 ; MDDELCC, 2025). Si l'on suit la logique des promoteurs, si un habitat est suffisamment perturbé pour entraîner le déclin drastique d'une espèce protégée, cela justifierait de continuer de perturber ce qu'il reste d'habitat de qualité. Si le gouvernement du Québec adhère à cette logique, plus aucune espèce animale ne sera vraiment protégée au Québec, c'est aussi simple que ça.

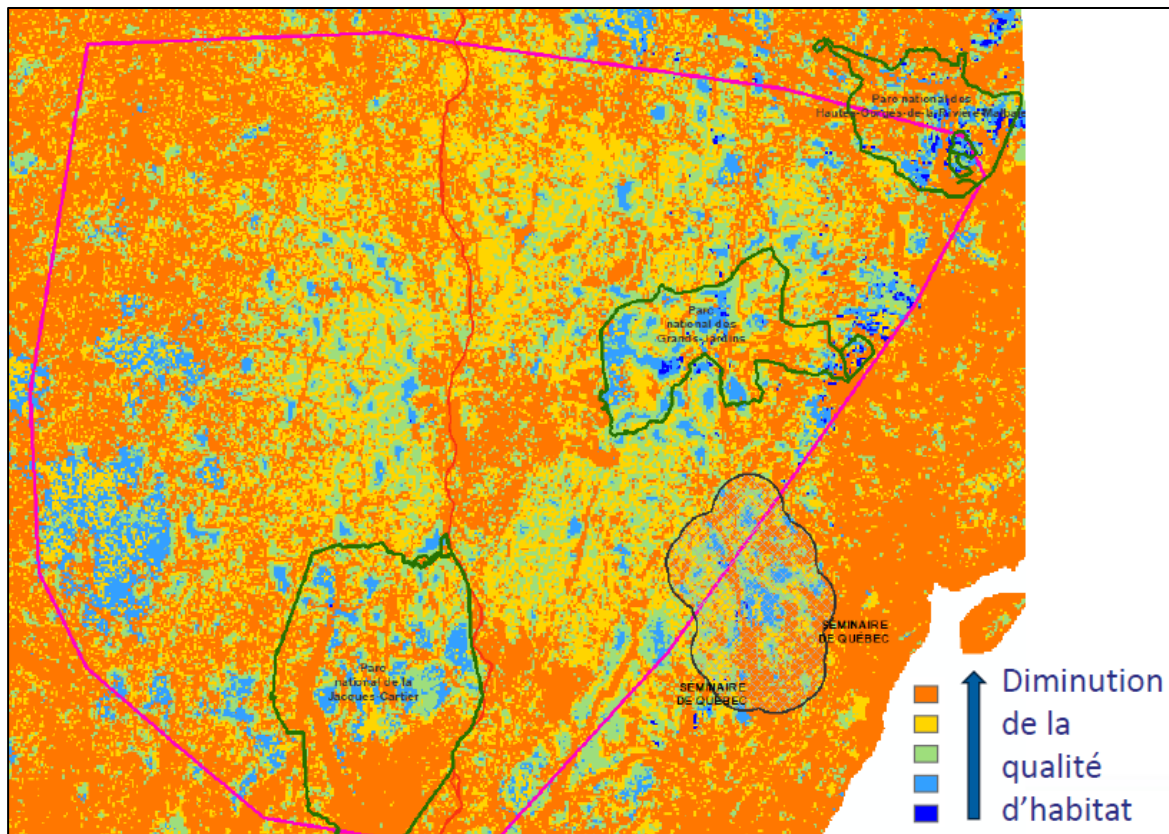


Figure 4 : qualité de l'habitat du caribou de Charlevoix (MDDELCC, 2025). En bleu, l'habitat est de bonne qualité et en jaune et orange ce sont les secteurs perturbés. La zone d'implantation du projet éolien est encerclée dans en bas à droite de l'image, directement là où il reste une importante superficie d'habitat de bonne qualité.

Un autre argument central des promoteurs est que « les données historiques disponibles ne démontrent pas de fréquentation dans la zone du projet » (Parc éolien de la seigneurie de Beaupré, 2025A). Visiblement, les promoteurs n'ont pas cherché très longtemps les données en question car en quelques clics en ligne il est possible de trouver un rapport de la Société de la faune et des parcs du Québec datant de 2002 et qui confirme avec des données télémétriques la présence du caribou durant la période de mise bas, exactement dans la zone où les éoliennes doivent être installées. Ces données ont été transférées directement aux promoteurs qui ont choisi de ne pas en tenir compte. Il n'en demeure pas moins que de

Suggérer qu'il n'y a aucune donnée indiquant sa présence dans le secteur du projet est tout simplement faux et cela est appuyé par des données du gouvernement du Québec

suggérer qu'il n'y a aucune donnée indiquant sa présence dans le secteur du projet est tout simplement faux et cela est appuyé par des données publiques du gouvernement du Québec. Cependant, ce mensonge fut répété à maintes reprises par les promoteurs du projet pour essayer de rassurer les élus et les organismes environnementaux régionaux. Encore une fois ici, c'est un portrait partiel qui a été dressé dans le but de favoriser le projet.

3.2. Traiter une région de la biosphère comme n'importe quelle autre région du Québec ?

C'est la caractère exceptionnel et riche des paysages qui a permis une reconnaissance à l'UNESCO des paysages de Charlevoix (Région de la biosphère de Charlevoix, 2025). Ce statut est sensé célébrer l'équilibre entre l'humain et la nature. Pourtant, nulle part dans l'étude d'impact sur le projet, cette réalité n'est prise en compte. Lors des audiences du BAPE, les promoteurs ont reconnu qu'ils n'ont rien fait de particulier en raison de ce statut. La question se pose : est-ce qu'en terme d'impacts environnementaux il faut traiter les 4 régions de la biosphère du Québec exactement comme tout le reste du territoire ? Cela reviendrait à dire que ce statut est complètement inutile. Cela pourrait aussi mettre en péril cette reconnaissance internationale, qui est réévaluée périodiquement.

C'est pourtant la communauté locale qui a travaillé fort pour aller chercher cette reconnaissance, exactement dans le but de protéger ses paysages et son patrimoine naturel. Il apparaît incohérent qu'on choisisse exactement la même région pour venir installer une partie du

Le bon sens voudrait que ce soit le dernier endroit que l'on choisisse de sacrifier pour le développement énergétique

plus gros parc éolien du pays directement au dépend d'une espèce en situation critique. L'habitat du caribou de Charlevoix et les paysages préférés des québécois, c'est le même territoire, la même richesse, célébrée et reconnue à l'internationale. Le bon sens voudrait que ce soit le dernier endroit que l'on choisisse de sacrifier pour le développement énergétique.

4. Les gorges de la rivière Ste-Anne : un patrimoine glaciaire exceptionnel de calibre international

Près de la moitié du territoire de la municipalité de Baie-St-Paul est inaccessible à la population. Ce territoire est tout sauf banal car on y retrouve une vallée glaciaire unique et spectaculaire. Surplombées par d'immenses falaises rocheuses perchées à plus de 940 mètres d'altitude, la vallée de la rivière Ste-Anne forme des gorges exceptionnelles.

Ces gorges sont exceptionnelles à plusieurs égards, en premier grâce à leur beauté sans égale. Leur beauté phénoménale est unique au Québec et est d'ailleurs reconnu dans le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix. Dans le chapitre 9 portant sur les territoires d'intérêts, voici ce que l'on peut lire au sujet des gorges de la rivière Ste-Anne : « Relief spectaculaire comparable aux Hautes-Gorges-de-la-rivière Malbaie; La vallée

fortement encaissée de la rivière Sainte-Anne forme un lien naturel entre le pôle récréatif du Massif de Petite-Rivière-Saint-François et le Parc national des Grands-Jardins. » (MRC de Charlevoix, 2015). En lisant cette description, on peut se demander : c'est directement là qu'il faudrait installer les plus grosses éoliennes du pays? C'est vraiment le meilleur usage de ce territoire?

Les falaises sommitales s'étirent sur plus de 500 mètres de long, le double de la longueur de celles qu'on retrouve dans le parc des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie. La vue depuis ces falaises permet de contempler la rivière Ste-Anne en contrebas et les versants les plus dénudés de la région. Là-haut il est aussi possible d'observer le mont Raoul-Blanchard, le plus haut sommet des Laurentides.

Ces falaises abritent aussi certains grands oiseaux de proie tel que l'aigle royal ou encore le pygargue à tête blanche. Ces oiseaux seraient directement menacés par les éoliennes. Au sommet des falaises on retrouve une vieille forêt qui correspond aussi à un secteur où l'habitat du caribou est jugé de très bonne qualité (sur la figure 4, c'est le secteur bleu foncé au milieu d'où le projet éolien veut s'installer). Malheureusement, le projet éolien prévoit justement installer plusieurs éoliennes sur le sommet de ces falaises, là où il y a du vent et là où il reste de la vieille forêt.



Figure 5 : gorges de la rivière Ste-Anne vues depuis le haut des falaises (crédit : Anthoni Barbe).



Figure 6 : les gorges de la rivière Ste-Anne vues d'en bas, surplombées par la longue falaise et aux versants dénudés (crédit : Anthoni Barbe).



Figure 7 : le sommet de falaises est parfois très fracturé, donnant lieu à des formations rocheuses uniques au Québec (crédit : Anthoni Barbe).

4.1. Le dernier glacier rocheux

En plus d'être une merveille de paysage, la vallée de la rivière Ste-Anne est aussi une merveille géomorphologique. **Au pied du versant dénudé, subsiste un glacier rocheux, une forme rare de pergélisol aujourd'hui complètement disparue dans la région.** On retrouve habituellement des glaciers rocheux là où il y a des glaciers et des neiges éternelles et ce n'est évidemment plus le cas dans Charlevoix depuis des milliers d'années. C'est une véritable relique de la dernière glaciation qui subsiste aujourd'hui sur ce site, rendant l'endroit encore plus exceptionnel.

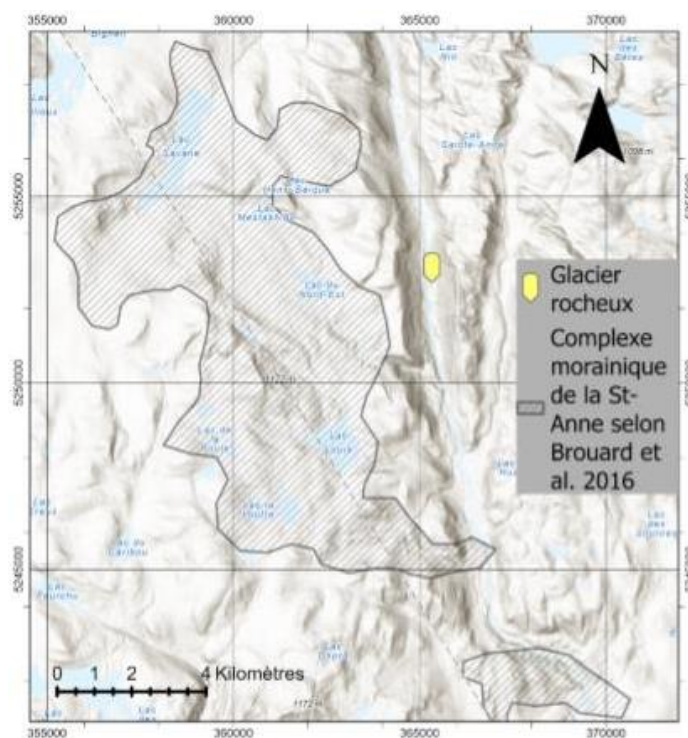


Figure 8 : emplacement du glacier rocheux dans la vallée de la rivière Ste-Anne (Fortin & Picard, 2021), ainsi que d'un complexe moraine directement dans l'air d'implantation du projet éolien.

Sa présence est connue depuis les années 80 et des travaux menés par Daniel Fortier (et R. Picard) en 2021 montrent que la glace est toujours présente. Pourtant, bien que cela constitue un patrimoine naturel national d'importance, rien n'est fait pour le protéger ou le valoriser. Au contraire, il est dérobé de la vue du public et on prévoit industrialiser le paysage tout autour. Le site a définitivement une meilleure vocation à devenir un parc d'envergure qui s'intégrera et contribuera à l'économie régionale plutôt que d'être recouvert par les plus grosses éoliennes du pays.

Le site a définitivement une meilleure vocation à devenir un parc d'envergure qui s'intégrera et contribuera à l'économie régionale plutôt que d'être recouvert par les plus grosses éoliennes du pays.



Figure 9 : en bas à droite de l'image, on peut voir le glacier rocheux s'avancer vers la rivière. L'absence de végétation forestière témoigne de la température glaciale du sol (crédit : Anthoni Barbe).

5. Pistes de solutions : une planification intégrée et un aménagement cohérent

À mesure que le secteur éolien va se développer au Québec, il y aura toujours des enjeux d'acceptabilité sociale et environnementale si l'on fait l'économie d'une planification intégrée de l'ensemble du territoire. Il peut sembler évident que certaines régions ont une plus grande valeur paysagère et écologique que d'autre.

**Où sont les régions touristiques à préserver?
Où sont les habitats sensibles à conserver?**

Pourtant, il n'existe aucune planification d'ensemble du développement éolien à l'échelle du territoire national, comme cela se fait ailleurs dans le monde. Bien sûr, on sait où la ressource en vent se trouve et c'est ce qui guide les projets. Mais où sont les contraintes au développement éolien? Où sont les régions touristiques à préserver? Où sont les habitats sensibles à conserver? Ces données ne semblent pas disponibles alors qu'elles sont essentielles pour bien planifier le développement de la filière éolienne au Québec.

En Suisse par exemple, l'État a en main une « carte suisse des conflits potentiels entre l'énergie éolienne et les oiseaux » (Horch & al., 2013). Ce type de carte permet de spatialiser un risque pour la faune et ainsi délimiter des zones où le développement éolien est tout simplement proscrit. Le Québec aurait besoin de cartes semblables pour planifier son développement éolien. Les conflits avec les oiseaux, avec les caribous, avec les secteurs touristiques les plus importants, avec les terres agricoles : voilà autant de thématiques qui mériteraient d'être envisagées dans leur ensemble plutôt que localement et séparément.

Actuellement, c'est tout l'inverse qui se produit, **les projets sont analysés de manière segmentée. Même le projet Des Neiges est segmenté en 3 (et même plus si on inclût les éoliennes existantes) et donc jamais les impacts dans leur ensemble ne sont évalués**, ce qui pourrait causer de bien mauvaises surprises. Un exemple très parlant concernant ce projet est celui des oies blanches. Le projet est situé directement dans le corridor de migration des oies blanches et donc l'impact dans son ensemble risque d'être dramatique, alors que localement l'impact de chacun des projets est considéré comme « faible » à chaque fois. Des impacts « faibles » répartis sur l'ensemble d'une région, cela peut définitivement entraîner de forts impacts cumulatifs que le gouvernement n'aura pas vu venir. Directement au dépend d'une espèce phare qui traverse tout le continent en passant par le cap Tourmente. Cela n'est qu'un exemple parmi d'autres.

5.1. Un projet alternatif de parc naturel

Le site visé par ce projet recèle un patrimoine naturel exceptionnel à l'échelle nationale. Ce patrimoine fait même l'objet d'une reconnaissance internationale. **La vraie richesse de ce territoire, ce n'est pas le vent sur les montagnes, c'est son écosystème exceptionnel et sa beauté phénoménale.** Pour s'intégrer en harmonie avec l'économie régionale, c'est un parc naturel qui devrait être créé avec la vallée de la rivière Ste-Anne. Les propriétaires actuels du territoire devraient faire leur part en matière de protection du territoire. La Seigneurie de Beaupré est plus grande que 25% des pays à l'ONU et le Québec ne peut se permettre de donner un chèque en blanc au Séminaire. Le Séminaire a échappé au « déclubage » mais ça ne veut pas dire pour autant qu'il ne devrait pas mieux s'intégrer aux communautés locales qu'il côtoie.

Un projet de parc qui contribuerait à protéger l'équivalent de 30% de la Seigneurie aurait plusieurs avantages pour le Séminaire de Québec. Cela augmenterait l'acceptabilité sociale pour les activités qui se déroulent ailleurs dans la Seigneurie. En effet, il est plus facile d'accepter de perdre une partie de l'intégrité des paysages à cause de la foresterie ou de l'éolien si on sait qu'un vaste territoire d'intérêt est protégé en guise de compensation. Un projet de parc aurait aussi l'avantage d'ériger le Séminaire de Québec au rang des grands acteurs structurants pour le tourisme de plein air, au côté des parcs nationaux, du Massif de Charlevoix et du Club Med. Ce secteur économique constituant la principale richesse de Charlevoix, cela pourra certainement profiter au Séminaire, largement de quoi compenser l'abandon du projet éolien Des Neiges secteur Charlevoix. Le Séminaire a d'ailleurs fait valoir que les parcs éoliens pouvaient faire l'objet d'un intérêt touristique, ce serait donc l'occasion de valoriser autrement les paysages autour du mont Raoul-Blanchard, la plus haute montagne des Laurentides. Le potentiel est tout simplement énorme, il est essentiel d'en prendre conscience.

6. Conclusion

Les paysages de Charlevoix sont sa plus grande richesse à bien des égards. Transformer les montagnes de la région en une forêt d'éoliennes de plus de 200 mètres de haut ne pourra se faire sans conséquence sur l'attractivité régionale. Les paysages de Charlevoix passeront de paysages naturels à paysages industrialisés : une anomalie totale considérant que la région est la préférée des Québécois pour leurs vacances. Les éoliennes viendront contribuer encore plus au calvaire du caribou dont l'habitat est toujours dégradé davantage et ce directement dans une région de la biosphère réputée internationalement pour son équilibre avec le milieu naturel.

Malheureusement, le cas du projet Des Neiges secteur Charlevoix est un excellent exemple de projet éolien qui devrait être refusé au Québec car au lieu de s'adapter au milieu où il s'implante, c'est tout le mieux qui devra s'adapter à lui. Ce projet ne tient pas compte des particularités exceptionnelles du milieu dans lequel il veut s'intégrer. Ce projet ne tient pas compte des spécificités régionales propre à

Ce n'est pas parce que le Québec a besoin d'énergie renouvelable que tous les projets éoliens doivent aller automatiquement de l'avant pour autant.

Charlevoix et de la grande importance que jouent les paysages naturels dans l'attractivité touristique régionale. Ce projet ne tient pas compte non plus du statut international de Charlevoix et des exigences que cela demande en matière d'aménagement du territoire. Tout cela pour une quantité marginale d'électricité, une quinzaine d'emplois permanents et des retombées économiques anémiques à partager entre deux municipalités et deux premières nations. Ce n'est pas parce que le Québec a besoin d'énergie renouvelable que tous les projets d'éoliens doivent aller automatiquement de l'avant pour autant.

Ce projet risque de nuire à l'économie locale en plus de dégrader l'environnement dans une région qui est censé protéger son patrimoine naturel. La vocation de ce territoire d'exception, n'est pas d'être industrialisé ou exploité à son maximum, c'est d'être protégé et valorisé. **Ce patrimoine naturel appartient à tous les gens du Québec, un patrimoine qu'il vaut mieux léguer aux générations futures plutôt que de le sacrifier pour alimenter nos excès d'aujourd'hui.**



Figure 11 : certaines des montagnes où s'implanteront les éoliennes, vues depuis le chemin Ste-Marie aux Éboulements (crédit : Anthoni Barbe).

Sur une note plus personnelle, en terminant, j'aimerais ajouter qu'il me fera plaisir de contribuer à mettre en œuvre les solutions évoquées dans ce mémoire. Qu'il s'agisse des cartes d'ensemble pour prendre en compte le risque environnemental sur les oiseaux, les caribous ou les risques pour le secteur touristique, ou qu'il s'agisse de travailler à planifier la transformation de ce territoire en parc naturel, je serai là pour contribuer à un aménagement cohérent de nos régions de montagne au Québec.

Anthoni Barbe

Consultant en aménagement du territoire, spécialisé dans l'aménagement des régions de montagnes.

7. Bibliographie

Baie-St-Paul, 2024. « Baie-Saint-Paul : surplus de près 2 M\$ pour 2023 », *Site officiel de la ville de Baie-St-Paul*, 10 juin 2024. [<https://www.baiesaintpaul.com/nouvelles/Baie-Saint-Paul-surplus-de-pres-2-M-pour-2023-2024-06-10-19-30-00-642>]

Brouard, E., Lajeunesse, P., Cousineau, P. A., Govare, É. et Locat, J., 2016. Late Wisconsinan deglaciation and proglacial lakes development in the Charlevoix region, southeastern Québec, Canada. *Boreas*, 45(4), 754-772. <https://doi.org/10.1111/bor.12187>

Callosum, 2022. « Portrait du tourisme dans les régions de Côte Nord et Charlevoix Été 2022 ». Octobre 2022. En ligne [<https://www.tourismecote-nord.com/fichiersUpload/fichiers/20230501160707-tcnc-portrait-tourisme-2022-rapport-octobre-2022.pdf>]

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 p.

Fortier D. et Picard R. (2021). « Caractérisation d'un glacier rocheux dans la vallée de la rivière Sainte-Anne du nord à Charlevoix », Université de Montréal, Dans le cadre du cours d'initiation à la recherche GEO354, *non publié*.

Horch, P., H. Schmid, J. Guélat & F. Liechti (2013) : Carte suisse des conflits potentiels entre l'énergie éolienne et les oiseaux : partie oiseaux nicheurs, hôtes de passage et réserves naturelles OROEM. Rapport explicatif, mise à jour 2013. Station ornithologique suisse, Sempach.

[https://www.vogelwarte.ch/modx/assets/files/projekte/konflikte/konfliktpotenzialkarte/Rapport_Carte_conflitspotentielsCH_nicheurs.pdf]

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2025. « Portrait de la population de caribous forestiers de Charlevoix », *Projet Éolien des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-St-Paul et St-Urbain*, 6211-24-089, DB22 385.

Ministère du Tourisme, 2025. « Projet de parc éolien Des Neiges – secteur Charlevoix », *Projet Éolien des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-St-Paul et St-Urbain*, 6211-24-081, DB23 385.

MRC de Charlevoix, 2015. « Chapitre 9, les territoires d'intérêts », *SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX*, page 174. [https://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2015/07/Chapitre-9-Int%C3%A9r%C3%AAt_Partie4_EcologiqueEsthetique.pdf]

Parc éolien de la seigneurie de Beaupré, 2022. *Projet éolien Des Neiges –Secteur Charlevoix Simulations visuelles Novembre2022*. [parcseoliensseigneuriedebeaupre.com]

Parc éolien de la seigneurie de Beaupré, 2025. *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix Capsule d'information : Retombées et opportunités économiques Janvier 2025*, 6211-24-089, DA16 385.

Parc éolien de la seigneurie de Beupré, 2025A. *Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix Capsule d’information :Caribou forestier de Charlevoix Janvier 2025*, 6211-24-089, DA13 385.

SOCIÉTÉ DE PROJET BVH2 S.E.N.C., 2025. « Simulation du mont du lac des Cygnes ». *Projet Éolien des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-St-Paul et St-Urbain*, 6211-24-089, DA23.1 385.

Région de la biosphère de Charlevoix, 2025. « À propos », sur le site web de l’organisation [<https://www.biospherecharlevoix.org/a-propos/>]

Tanguay S., 2024. « Le Séminaire de Québec se défend de sacrifier à un parc éolien le «joyau caché» de Charlevoix », *Le Devoir*, 23 août 2024. [<https://www.ledevoir.com/economie/818639/seminaire-quebec-defend-sacrifier-parc-eolien-joyau-cache-charlevoix>]